

Participation des directeurs financiers des grandes villes africaines au sommet « Africités »

I. Contexte :

1.1. Croissance urbaine et besoins d'investissements :

Confrontées à une croissance urbaine sans précédent, les villes africaines doivent se préparer à accueillir plus de 300 millions d'habitants supplémentaires dans les vingt prochaines années. Les besoins en investissement qu'implique l'accueil de ces populations s'ajoutent aux montants nécessaires pour rattraper le retard accumulé dans la plupart des villes en matière d'infrastructures, d'équipements et de services essentiels.

Les différentes estimations réalisées montrent que les montants mobilisés aujourd'hui pour financer les investissements urbains sont largement insuffisants pour permettre aux villes de développer tout leur potentiel, qu'il s'agisse de croissance économique ou de réduction de la pauvreté.

En effet, alors que les besoins sont évalués à plus de 90 Mds \$ par an, l'Afrique ne dépense aujourd'hui que 45 Mds \$ par an pour ses infrastructures¹, montant auquel s'ajoutent environ 8 Mds \$ provenant des bailleurs de fonds. Les investissements urbains relevant des compétences des collectivités locales sont pour leur part évalués à 25 Mds \$, alors que leur capacité d'investissement ne s'élève aujourd'hui qu'à 1 Md \$².

1.2. Décentralisation et finances locales

Dans ce contexte, un changement d'échelle drastique s'impose dans les volumes de financement mobilisés pour les villes. Parmi les différentes options permettant de répondre à cet enjeu, l'amélioration des capacités financières des collectivités locales apparaît comme une des voies les plus pérennes pour réduire l'écart entre les besoins et les financements mobilisés.

Pour répondre à cet objectif, les quatre principales sources de financement des collectivités locales doivent pouvoir être optimisées :

¹ « Infrastructures africaines, une transformation impérative », Africa Infrastructure Country Diagnostic (AICD), Banque Mondiale, 2010.

² « Financer les villes d'Afrique » Thierry PAULAI, 2012.

1.2.1. Les cadres juridiques et financiers de la décentralisation dans les différents pays, définissent les règles relatives au partage de compétences et de ressources entre l'échelon central et les échelons locaux (transferts et fiscalité locale essentiellement). Sa cohérence conditionne en grande partie la santé financière des collectivités ;

1.2.2. Le recours à l'emprunt constitue un levier financier particulièrement adapté à l'investissement local. Il permet d'étaler dans le temps le remboursement d'infrastructures et d'équipements qui, dans un contexte de forte croissance démographique, profiteront à un nombre croissant d'habitants, dans des villes dont les capacités seront démultipliées par l'élargissement de la base fiscale. Par ailleurs, le recours à l'emprunt se voit parfois attribuer la vertu d'améliorer la gestion de la collectivité locale, celle-ci cherchant à optimiser sa capacité d'épargne afin de présenter aux établissements de crédit ou aux agences de notation des témoignages de sa capacité de gestion³» et de sa bonne gouvernance ;

1.2.3. Le foncier urbain, et notamment la captation d'une partie de sa plus-value par la collectivité, représente une source de financement endogène permettant de financer la ville par la ville. Alors que les villes occidentales, et plus récemment la Chine, ont largement financé leur croissance à partir de ces techniques (fiscales ou d'aménagement), la majorité des pays d'Afrique a pour l'instant délaissé cette opportunité ;

1.2.4. Les investissements locaux peuvent également être financés dans le cadre de Partenariats Publics-Privés (PPP). Cependant, le modèle a aujourd'hui beaucoup de mal à attirer les investisseurs sur le continent africain, notamment sur l'urbain, du fait de sa faible rentabilité financière. Pour autant, ce concept mérite d'être approfondi, notamment en ce qui concerne son évolution vers des « contrats de gestion » des services publics ou des sociétés d'économie mixte.

1.3. Cités et Gouvernements Locaux Unis

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), plateforme politique réunissant des élus locaux du monde entier, promeut la décentralisation comme une forme d'organisation de la société qui favorise et renforce la démocratie. A travers ses activités, l'organisation soutient ses membres, afin que ceux-ci soient effectivement reconnus comme des acteurs à part entière par leurs gouvernements nationaux ainsi que par les organismes internationaux. En favorisant les échanges, mais aussi en développant des outils qui soutiennent le développement territorial, elle suscite et participe largement au renforcement de capacités du réseau très étendu de ces acteurs locaux.

Les processus de décentralisation ont effectivement connu ces dernières décennies de grandes avancées sur le plan de la dévolution de compétences, lesquelles rendent les gouvernements locaux à même de jouer un rôle fondamental face aux défis mondiaux contemporains qui touchent, à différents degrés, la plupart des pays, qu'il s'agisse de crises alimentaires, énergétiques, environnementales, financières ou des politiques de lutte contre la pauvreté et d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

³« Financer les villes d'Afrique » Thierry PAULAIS, 2012.

Cependant, l'étude⁴ approfondie des systèmes de financement des collectivités locales montre que le processus de décentralisation est aujourd'hui confronté à un grand nombre de difficultés : faible développement des systèmes de financement, manque de capacités des collectivités locales et de manière plus générale insuffisance de leurs ressources. Si de nombreux facteurs rentrent en ligne de compte pour expliquer cette indigence des gouvernements locaux, un simple regard sur la part des recettes nationales affectées aux collectivités locales africaines est néanmoins très éclairant : entre 6,2% et 8,3% en moyenne, contre 25% en Europe.

Dans ces conditions, l'amélioration des conditions de vie des populations tarde à se concrétiser et le renforcement de la décentralisation financière s'avère incontournable pour rendre la décentralisation crédible. En effet, celle-ci risque fort d'être perçue comme un rêve irréalisable si les transferts de compétence aux gouvernements locaux ne permettent pas d'améliorer la qualité de vie des citoyens et si les élus locaux ne disposent pas de moyens financiers permettant d'assumer les responsabilités qui leur sont confiées par la loi.

1.4. La Commission des Finances Locales pour le Développement

Dans ce contexte, le thème du financement des gouvernements locaux constitue un des sujets essentiels permettant de donner corps à l'action locale. Au sein de CGLU, la Commission des Finances Locales pour le Développement (CFLD), créée en 2006, a pour mission générale de favoriser l'accès des collectivités locales aux financements, qui se décline en 4 objectifs correspondant aux principales sources de financement précitées (points 1.2.1 à 1.2.4.) Elle déploie ses activités à travers trois grands axes d'intervention :

1.4.1. Sensibiliser les institutions internationales, régionales et nationales aux enjeux relatifs à la décentralisation financière

Durant ses premières années de fonctionnement, la Commission des Finances Locales pour le Développement a produit, notamment, un corpus de recommandations en matière de décentralisation financière, animé plusieurs débats nationaux sur la question du financement des collectivités locales, et soutenu plusieurs associations de pouvoirs locaux dans l'approfondissement du dialogue avec leurs autorités nationales sur le cadre institutionnel du financement des collectivités locales. Elle a également participé à l'élaboration du rapport « GOLD II » consacré à la situation des finances locales dans le monde.

A l'heure où la crise financière que subissent une majorité de pays dans le monde tend à faire reculer la situation déjà très tendue des finances locales, et où les enjeux économiques et sociaux liés au développement territorial sont particulièrement aigus en termes d'emploi et de réduction de la pauvreté, le renforcement du dialogue international, régional et national relatif au partage des ressources entre les différents niveaux de gouvernement apparaît comme un élément essentiel de renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit.

⁴ Second rapport mondial sur la décentralisation (GOLDII) Cités et Gouvernements Locaux Unis 2010.

1.4.2. Favoriser les échanges, la capitalisation d'expériences, et animer un réseau d'experts en finances locales

Ce réseau constitué d'universitaires et de professionnels des finances locales a pour vocation de fournir l'expertise indispensable aux élus locaux et à leurs associations pour que ceux-ci puissent pleinement jouer leur rôle de plaidoyer sur la scène politique.

Au sein de ce réseau, les directeurs financiers des collectivités locales, qui mesurent au quotidien et sur le terrain les faiblesses des systèmes de financement des collectivités tiennent une place centrale. A travers l'information, les échanges d'expériences, le déploiement de formations, et la production de guides méthodologiques, la CFLD entend faciliter :

- leur positionnement en matière d'aide à la décision des élus locaux pour l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques financières des collectivités ;
- leur participation active pour fournir l'expertise dont les associations de pouvoirs locaux ont besoin pour analyser la situation financière des collectivités locales et élaborer leurs revendications ;
- leur contribution sur des thématiques spécifiques qu'il paraît pertinent d'approfondir ;
- leur implication dans les programmes de renforcement de capacités à la gestion financière des collectivités qui seront développés dans leur pays ou sous-région.

1.4.3. Faciliter le rapprochement entre les besoins des acteurs locaux et leurs financeurs potentiels

Alors que les marchés financiers sont en capacité de lever les fonds nécessaires au financement des investissements urbains, alors que l'aide au développement octroie plus de 100 milliards d'US\$ par an, alors que les banques exercent leur activité d'intermédiation financière pour de multiples acteurs, alors que les collectivités locales constituent un « marché » potentiel très étendu pour ces différents financeurs, comment expliquer le peu d'engouement de ceux-ci pour les gouvernements locaux ?

Quels sont les critères déterminants pour accéder aux financements externes, leviers indispensables aujourd'hui pour rompre avec le retard structurel qui s'accumule d'année en année en termes d'investissements urbains ?

Sans passer en revue toutes les composantes de la notation ou de l'évaluation du risque par les banques, plusieurs éléments paraissent ici déterminants :

- Au niveau national, la qualité et la stabilité de l'environnement institutionnel, politique, démographique et économique du pays constituent des facteurs externes à la collectivité, mais qui peuvent influencer son développement à l'avenir et sont donc pris en considération pour évaluer le « risque pays » ;
- Toujours au niveau national, la sécurité financière apportée par le cadre juridique et financier de la décentralisation joue également un rôle déterminant dans l'appréciation du « risque », et les élus locaux sont ainsi tout à fait fondés à faire pression sur leurs gouvernements afin que ceux-ci engagent les réformes nécessaires. Sans ressources récurrentes et prévisibles, sans possibilité de faire jouer une fiscalité propre afin d'adapter sa stratégie financière aux politiques

publiques menées sur un territoire, il s'avère impossible de sécuriser une capacité de remboursement future d'une collectivité. Par ailleurs, les mécanismes juridiques en place pour autoriser l'emprunt, les normes prudentielles en vigueur, ainsi que la sécurisation des mécanismes de remboursement sont précisément appréciés par les financeurs potentiels ;

- Au niveau local, la performance de la gestion financière de la collectivité ainsi que l'analyse de ses comptes constitue bien sûr une composante essentielle de la décision de prêter. La qualité des processus de préparation et d'exécution du budget, la fiabilité de sa comptabilité et des contrôles internes, la transparence de sa gestion participent largement à l'évaluation de la capacité d'emprunt de la collectivité, au même titre que l'analyse rétrospective et prospective de ses équilibres financiers fondamentaux.

Favoriser l'accès à l'emprunt des collectivités implique donc d'intervenir aux différents niveaux décisionnels de la gouvernance financière, centrale et locale. Le renforcement de capacités des associations nationales des pouvoirs locaux et des villes individuellement sont étroitement liées.

II. Objectif du financement demandé :

2.1. Africités

Les sommets « Africités », qui réunissent tous les 3 ans depuis 1998 entre 3 et 5000 protagonistes de la vie locale africaine ainsi que leurs partenaires des autres régions du monde : ministres chargés des collectivités locales et ministres en charge du développement local durable et de l'emploi, autorités locales et élus locaux, responsables des administrations centrales et locales, organisations des sociétés civiles, associations et syndicats, opérateurs économiques des secteurs publics, privés et de l'économie sociale, autorités traditionnelles, chercheurs et universitaires, agences de coopération internationale.

Ces rencontres constituent des temps forts dans l'impulsion du processus de décentralisation en Afrique, et dans la réflexion sur la place et le rôle des collectivités locales dans la gouvernance et le développement des pays africains ; ils sont des moments privilégiés d'évaluation de la mise en œuvre des politiques et des programmes de coopération dans le domaine de la décentralisation.

La sixième édition du Sommet Africités qui se tiendra à Dakar, du 4 au 8 décembre 2012, a pour thème « Construire l'Afrique à partir de ses territoires ». Elle examinera l'impact des dynamiques d'urbanisation, de mondialisation et de démocratisation avec son corollaire la décentralisation, sur la réorganisation du peuplement et du développement du continent, et son inscription dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

Les différentes sessions organisées font une large place à la question du financement des collectivités locales. Sur les seules sessions thématiques des deux premiers jours, 7 d'entre elles abordent directement ou indirectement les finances locales :

- les stratégies financières locales ;
- les stratégies de gestion et de gouvernance locale ;

- les institutions financières ;
- les professionnels des administrations centrales et locales ;
- les universitaires et chercheurs (dont la recherche en finances locales) ;
- les budgets participatifs, l'observatoire de la décentralisation et de la gouvernance locale ;
- la décentralisation financière.

Les sessions spéciales organisées le jour suivant ne sont pas encore totalement arrêtées mais la thématique finances locales fait, là aussi, l'objet de nombreuses demandes.

2.2. Les directeurs financiers :

Si la venue de nombreux Maires et représentants de leurs associations est attendue, il semble en revanche que les délégations ne comportent que très peu de proches collaborateurs des administrations territoriales, tels les directeurs généraux des services, les directeurs des services techniques ou les directeurs financiers. Pourtant, l'amélioration de la gestion des collectivités locales passe largement par l'implication de ces professionnels de terrain.

Les formations organisées par le CEFEB⁵, de l'Agence Française de Développement (AFD), en direction des directeurs financiers de collectivités locales africaines ont montré que ceux-ci avaient encore beaucoup de mal à être reconnus dans leur rôle de proposition de stratégies financières et d'aide à la décision des élus. Leur permettre d'intervenir et de participer aux sessions d'Africités, de se rencontrer pour échanger, voire se structurer en réseau, serait donc de nature à les renforcer et à faire monter en puissance les questions de gestion financière, de mobilisation des ressources et d'accès à l'emprunt notamment, auprès des élus locaux.

Par ailleurs, il s'agit d'une opportunité unique de réunir les experts financiers de terrain autour des problématiques financières des collectivités, qu'il s'agisse de leurs recettes « structurelles », de leur performance financière permettant d'accéder à l'emprunt, des techniques de valorisation du foncier ou du recours au PPP. De ces échanges découleront la structuration de groupes de travail, et la définition de programmes de renforcement de capacités, en lien avec les organismes nationaux et internationaux de formation des cadres territoriaux et les bailleurs de fonds intéressés.

2.3. L'organisation d'une session spéciale de diffusion du cadre PEFA⁶

Le cadre PEFA a été introduit en juin 2005 pour évaluer la performance de la Gestion des Finances Publiques (GFP) des Etats centraux et, depuis 2007, il est de plus en plus utilisé pour des entités infranationales (une cinquantaine d'évaluations pour de telles entités avait été menée fin 2010).

Avec ses 32 indicateurs, le cadre PEFA est aujourd'hui l'outil d'analyse de la Gestion des Finances Publiques le plus largement utilisé dans le monde et présente à ce titre une grande nouveauté : il permet de remplacer de nombreux outils de diagnostics différents par un seul et unique cadre.

⁵ Centre d'Etudes Financières Economiques et Bancaires

⁶ Public Expenditures and Financial Accountability

Au niveau des collectivités locales africaines, trois évaluations ont été réalisées selon le cadre PEFA : à Dakar (Sénégal) en 2009, à Ouagadougou (Burkina Faso) en 2010 et à Cotonou (Bénin) en 2012, et deux autres sont en cours à Nouakchott (Mauritanie) et à Douala (Cameroun). Les trois premières évaluations ont toutes été menées grâce au soutien du PPIAF⁷, et ont notamment servi de base à l'élaboration d'un programme de renforcement de capacités, en lien avec l'instruction d'un prêt direct, sans garantie de l'Etat, instruit par l'AFD. Un des grands avantages du financement de ces premières expériences par un fonds multi bailleurs, a été de permettre aux différents partenaires techniques et financiers du développement de disposer d'un outil commun d'analyse qualitative du système financier public local. Jusqu'ici, chaque bailleur de fonds, en fonction de ses instruments financiers et de ses mandats dans ses différentes géographies d'intervention, utilisait ses propres schémas d'analyse.

Ces évaluations de la performance financière des collectivités et les actions d'amélioration de la gestion financière prises sur ces bases par les collectivités, ont été conduites dans un double objectif :

- favoriser l'accès à l'emprunt en rassurant les prêteurs potentiels (mesure du risque fiduciaire notamment) ;
- optimiser la prévisibilité et la mobilisation de leurs recettes.

Lors de l'atelier qui s'est déroulé en juin 2011 à Rabat, sous l'égide de la CFLD et de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU Afrique), de nombreux Maires s'étaient montrés particulièrement intéressés pour s'engager dans une telle démarche. Il avait d'ailleurs été conclu que celle-ci méritait d'être diffusée dans 10 pays, auprès de 3 villes dans chacun de ces pays.

La pertinence de ce projet vient d'être confirmé par l'analyse publiée⁸ ces jours-ci par l'AFD, intitulée « Méthodologie PEFA et collectivités infranationales : quels enseignements pour l'AFD ? », laquelle montre que « *le cadre PEFA appliqué aux collectivités infranationales est un outil riche d'opportunités opérationnelles, qui permet de développer un plan de réformes adapté d'amélioration de la gestion financière d'une collectivité locale en particulier, ou d'élaborer un programme national d'appui à la décentralisation financière dans un pays donné.*

D'avantage qu'un outil complémentaire d'une approche classique d'analyse financière et d'évaluation du processus de décentralisation, le cadre PEFA « dynamise » ces différentes méthodes et contribuera logiquement, à l'avenir, à fournir une grille d'analyse commune aux gouvernements nationaux et locaux ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers. »

Par ailleurs, l'étude met en lumière certaines limites de l'exercice, qui doivent être prises en considération avant de pousser plus loin la démarche :

- le cadre PEFA paraît pertinent pour des collectivités qui disposent à la fois d'une taille critique suffisante évaluée à 200 000 habitants (voire même 500 000 habitants) en Afrique francophone (niveau de ressources permettant d'atteindre un seuil d'efficacité pour financer les investissements, capacités managériales) et d'un niveau minimal d'autonomie financière.
- malgré la forte implication des élus et de leurs équipes dans les évaluations réalisées ainsi que dans la définition des priorités d'amélioration de la gestion

⁷ Public-Private Infrastructure Advisory Facility = Fonds de Conseil en Infrastructure Publique-Privée

⁸ Collection « documents de travail » n°124 juillet 2012. AFD département de la recherche

municipale (maîtrise d'ouvrage locale, ateliers de lancement, de restitution, choix des actions à mener et de leur calendrier, ...), les programmes de renforcement de capacités s'avèrent difficiles à se mettre pleinement en œuvre. Au delà des appuis pouvant être apportés au processus d'évaluation et à la définition d'une « feuille de route » permettant d'accéder à l'emprunt dans des conditions favorables, ces premières expériences tendraient donc à montrer que l'accent doit également être mis sur la mise en œuvre et le suivi des programmes de renforcement de capacités ;

L'atelier permettrait de débattre des forces et faiblesses repérées, en impliquant au maximum les directeurs financiers ayant déjà participé à une évaluation PEFA bien sûr, mais également ceux qui participeront à l'atelier grâce à un travail d'auto-évaluation demandé en amont. Par ailleurs, l'intervention d'organismes de formation des cadres locaux permettrait de voir dans quelle mesure ceux-ci peuvent contribuer à soutenir les équipes municipales dans leur démarche d'amélioration de leur performance financière.

A partir de ces échanges, et du travail de préparation réalisé, plusieurs programmes nationaux de renforcement de capacités pourraient être définis, avec les bailleurs de fonds, sur la base d'une diffusion des évaluations PEFA et de l'accompagnement au changement.

2.4. L'organisation d'une session spéciale sur le financement des investissements urbains par la valorisation du foncier

Le foncier joue depuis longtemps un rôle dans le financement de l'infrastructure urbaine. Des villes comme New-York, Londres ou Paris, et plus récemment les villes chinoises, en ont fait une composante importante du financement de leurs infrastructures urbaines. En produisant des recettes substantielles immédiates, qui permettent de réduire la dépendance vis-à-vis de l'endettement ainsi que les risques budgétaires liés à l'emprunt, l'utilisation des différentes techniques de financement par le foncier paraissent bien adaptées aux villes qui connaissent une croissance urbaine particulièrement rapide.

L'étude éditée en 2008 par la Banque mondiale et le PPIAF, intitulée « Exploiter la valeur du foncier pour financer les infrastructures urbaines ⁹ », examine les différentes façons d'utiliser la valeur des terrains pour financer les infrastructures urbaines. A partir d'une analyse des expériences menées dans les pays développés ainsi que dans les pays en développement, George E. Peterson dégage les principaux enseignements relatifs à la mise en œuvre de ces différentes techniques de financement.

Selon cet auteur, les avantages potentiels du financement par le foncier vont bien au delà de la production de recettes : composante d'un assortiment de financements des investissements, le financement par le foncier complète l'emprunt, renforce l'efficacité des marchés fonciers urbains, et contribue à orienter la croissance urbaine vers les endroits les plus aptes à l'accueillir efficacement.

⁹ Collection « tendances et orientation », n°7, étude réalisée par George E. Peterson

Il souligne également les opportunités que ce champ ouvre en termes de politiques publiques en vue d'accroître l'efficacité de la conception et de la mise en œuvre de ces instruments : définition de principes directeurs clairs pour les enchères de biens fonciers publics, élaboration de stratégies de gestion des biens fonciers, définition de règles stables et équitables en matière d'expropriation, adaptation des systèmes fiscaux sur les plus-values foncières.

Or, ce type de financement suscite encore peu d'intérêt sur le continent africain. La tenue d'une session spéciale lors d'Africités sur ce sujet permettrait de sensibiliser les élus locaux et leurs ministères de tutelle à l'intérêt d'utiliser ces techniques ainsi que sur les prérequis juridiques qui les sous-tendent (et donc sur les réformes à engager). La participation des directeurs financiers devrait permettre d'approfondir les échanges d'expérience sur ce sujet, et d'impliquer les organismes de formation des agents territoriaux dans des programmes d'appui qui pourraient être mis en œuvre.

Par ailleurs, la session (et sa préparation) aurait également pour but de promouvoir des programmes d'échange entre les villes et leurs opérateurs en vue de faciliter la mise en œuvre de ces techniques. Ce volet interviendrait en complément de l'étude menée actuellement par la CFLD et financée par Cities-Alliance sur la préféabilité de programmes de « peer to peer learning » sur ce sujet. Un partenariat est actuellement en réflexion avec Cités Unies France (CUF), la Fédération des Entreprises Publiques Locales françaises (FEPL) et le centre européen des entreprises titulaires de missions de services publics (the european Centre of Employers and Enterprises providing Public services : CEEP).

2.5. Autres sessions et séances de travail envisagées

Outre la participation des directeurs financiers aux différentes sessions abordant la décentralisation financière, voire leur intervention à certaines d'entre elles, plusieurs réunions de travail seront organisées en vue d'approfondir la mobilisation du réseau d'experts que ceux-ci constituent :

- Contribution des directeurs financiers à l'étude de faisabilité d'un observatoire des finances locales (étude menée par la CFLD sur financement de Cities-Alliance) ;
- Structuration du réseau et éventuellement constitution d'une association africaine des directeurs financiers ;
- Recours au PPP : présentation des travaux réalisés par le PPIAF, échanges d'expériences, besoins en termes de formation (a priori des guides méthodologiques existent déjà). Ce thème pourrait faire l'objet d'une session spéciale animée par le PPIAF, avec l'appui de la CFLD.

2.5. Principes sous-tendant le financement

Un des attendus de la venue des directeurs financiers au sommet d'Africités est l'approfondissement des problématiques de gestion financière, dans une optique d'animation du réseau d'experts, donc dans un objectif de long terme. Le financement octroyé pour leur trajet et leur séjour doit donc être assorti d'une forme d'engagement

de leur part à alimenter les réflexions, et, a minima, de constituer des points focaux du réseau dans leur pays. Il leur sera donc demandé :

- en amont d'Africités, de fournir des données sur la décentralisation financière dans leur pays (alimentation de l'observatoire des finances locales, au moins sur les aspects qualitatifs) ;
- en amont d'Africités également de fournir leur appréciation sur le cadre PEFA (préparation de l'atelier) ainsi que sur les cadres;
- dans la suite d'Africités, de s'engager à diffuser auprès des autres directeurs financiers de leurs pays respectifs, les informations diffusées par la CFLD.